

# PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL D'AMBRUMESNIL DU JEUDI 03 AVRIL 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 03 avril, à 18 heures, le **Conseil Municipal**, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie d'Ambrumesnil sous la Présidence de Monsieur Mickaël QUIBEL, Maire d'Ambrumesnil.

## Date de Convocation

28 mars 2025

Etaient présents : Mesdames et Messieurs QUIBEL Mickaël, LEBOURG Éric, BODOT Alain, GRUCHY Marie-Laure, FORESTIER Monique, HAMON Sabine, HEBERT Julien, LETELLIER Norbert,

*En exercice : 11*

## Nbre de Conseillers

Absents / Excusés : Madame CREIGNOU Béatrice, Monsieur SANCIER Dominique

*Présents : 09*

Pouvoir de Mme CREIGNOU Béatrice à M. BODOT Alain

*Votants : 10*

Secrétaire de Séance : Monsieur Norbert LETELLIER

## Ordre du jour :

1. Adoption du procès-verbal du 21 mars 2025
2. Informations du Maire au Conseil Municipal
3. Attribution des subventions aux associations
4. Télétransmission des actes de la commune au contrôle de légalité
5. Transfert de charges 2025 entre le SIVOS et la commune d'Ambrumesnil
6. Validation des devis FLIGITTER
7. GROUPAMA – Prévoyance complémentaire
8. Vote du budget primitif 2025
9. Questions diverses

## Rajout à l'ordre du jour

Monsieur le Maire sollicite l'autorisation d'ajouter le point suivant à l'ordre du jour :

A – Pose d'une VMC à l'école de dessin – Devis à valider

Il demande de passer au vote.

Le Conseil Municipal vote à **l'unanimité** pour le rajout à l'ordre du jour.

### **1- Adoption du procès-verbal du vendredi 21 mars 2025**

Monsieur Letellier, qui gère le site ambrumesnil.fr, demande à l'assemblée s'il y a des problèmes pour récupérer les documents sur le site et en l'occurrence le procès-verbal ! Il précise qu'il fait apparaître les points essentiels des procès-verbaux.

Monsieur le Maire demande s'il y a des remarques ou des questions à formuler sur ces modifications et sur le reste du procès-verbal.

L'assemblée n'en a pas, il demande donc de passer au vote.

Le procès-verbal est adopté à **l'unanimité**.

## Vote du rajout à l'ordre du jour

### A – Pose d'une VMC à l'école de dessin – Devis à valider

Monsieur le Maire revient sur l'information donnée lors du dernier conseil suite au vote du remplacement des fenêtres de l'école de dessin qui est la pose d'une VMC qui est actuellement inexistante.

Deux devis ont été demandés, un à l'entreprise LECLERC et un deuxième à l'entreprise CHRIS ELECTRICITE.

L'entreprise LECLERC ne gérant pas la partie électricité, il est décidé de valider le devis de l'entreprise CHRIS ELECTRICITE qui se monte à 1 585,00 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

**VALIDE** le devis de l'entreprise CHRIS ELECTRICITE à hauteur de 1 585,00 € HT pour la pose d'une VMC

Monsieur Letellier demande de quelle manière sera extraite l'air. Monsieur Quibel lui répond qu'une sortie sur le toit est prévue avec le couvreur.

## **2- Informations du Maire au Conseil Municipal**

- **DEFENSE INCENDIE (D.E.C.I)** : Monsieur le Maire a déjà informé au dernier conseil que les travaux rue de Manneville étaient terminés et ajoute qu'un article a été publié à ce sujet sur le site. Les travaux consistant à permettre aux pompiers de descendre à la rivière pour s'approvisionner en eau sont quasiment terminés, il reste la pose d'une barrière avec un panneau signalétique qui interdira cet accès à tout autre personne que les services de secours. Une fois les travaux complètement terminés, l'homologation de ces nouveaux Points d'Eau Incendie (P.E.I) sera demandée au Service Départemental d'Incendie et de Secours (S.D.I.S) et ils seront ajoutés au registre du Plan Communal de Sauvegarde (P.C.S)
- **Habitat 76** : La visioconférence a eu lieu comme prévu le lundi 24 mars dernier pour l'explication de la convention à mettre en place. Cependant, la participation financière initialement annoncée par la commune pour l'acquisition du local s'élevait à environ 140 000 €, mais atteint aujourd'hui 218 000 €. Cette augmentation s'explique par un coût de construction TTC de 130 277 €, auquel s'ajoutent 80 000 € d'honoraires, de frais divers et de travaux liés à la charge foncière, ainsi qu'une provision d'environ 8 000 € pour les imprévus. Suite à une estimation du terrain par les Domaines à hauteur de 65 000 €, que l'on cède à HABITAT 76 à l'euro symbolique, Monsieur le Maire avait déjà alerté la commission des finances, lundi dernier, sur le montant jugé excessif demandé à la commune. Il a également informé Madame Duclos, cheffe de projet chez HABITAT 76, du refus de cette proposition par la commission. Par ailleurs, la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (D.D.T.M) a sollicité des pièces complémentaires concernant le permis de construire déposé par HABITAT 76. Il est utile de rappeler que l'instruction de ce dossier prendra cinq mois, et non deux comme initialement évoqué. De plus, la D.D.T.M. a demandé la levée de l'indice présent sur la place du Parvis, lequel compromet actuellement l'accès à un Établissement Recevant du Public (E.R.P).
- **Assainissement** : Monsieur le Maire fait lecture du Brumesnil'Info qui sera distribué demain matin. « *Les travaux d'assainissement sur notre village débuteront normalement à partir du 22 Avril 2025.*

*Afin de garantir le bon déroulement de ces travaux, voici le protocole d'action :*

### **1°) Prise de contact téléphonique par l'entreprise pour convenir d'un rendez-vous afin de :**

- *Effectuer un constat avec un huissier (vidéo ou photos) pour constater les lieux,*
- *Définir l'étendue des travaux (Choix de garder, remplir ou d'enlever la fosse existante) et la date des travaux,*
- *Merci de communiquer vos impératifs de date (absence prolongée, période estivale, etc.)*

à la mairie afin d'organiser les travaux de manière optimale.

## **2\*) Réalisation des travaux**

### **3\*) Procès-verbal de réception des travaux à signer à la fin des opérations**

- Veuillez vérifier que l'index de votre compteur d'eau y figure,
- Il est possible de formuler des réserves concernant des évolutions futures (affaissements des tranchées, etc.) ou des craintes liées à des malfaçons,
- Conservez une copie de ce procès-verbal pour référence, au cas où elle serait nécessaire.

### **4\*) Contrôle et test des travaux par le délégataire HYDRA**

Pour toutes questions, n'hésitez pas à contacter le service compétent de la Communauté de Communes Terroir de Caux et sa responsable Mme Leroux au 02.35.32.26.24. »

Monsieur Bodot pose la question à savoir si, pour ceux qui ont déjà été raccordés au travers des urgences, est-ce que l'entreprise va repasser ? Monsieur le Maire explique que cette problématique a été évoquée et que l'entreprise doit repasser chez chacune des urgences déjà effectuée.

### **-Plan Communal de Sauvegarde (P.C.S)**

« La municipalité a souhaité mettre à jour la liste des habitants souhaitant recevoir un coup de fil, une visite, de l'aide, de façons diverses dans le cas de situations d'urgence telles que : risque nucléaire, inondations, canicule, COVID...

Vous trouverez, joint au Brumesnil'Info, ledit questionnaire à remplir et à remettre en mairie par le biais de la boîte aux lettres ou en passant au secrétariat. »

### **Dates à retenir :**

- Commission fêtes et cérémonies le jeudi 17 avril à 18h00
- Commémoration du 8 mai : Monsieur le Maire explique qu'il a demandé à l'entreprise COM1PUB des panneaux relatant la journée historique de la libération d'Ambrumesnil le 1<sup>er</sup> septembre 1944, des photos du retour des prisonniers Ambrumesnilais en 1945, le but étant de laisser ces panneaux visibles du 08 mai au 1<sup>er</sup> septembre ainsi que des panneaux expliquant l'histoire de l'Eglise Saint Martin, de Saint Martin et de Saint Eloi, ceux-ci pouvant être laissés dans l'Eglise pour information aux visiteurs.
- Fête des voisins le 17 mai
- Visite du Sénat le jeudi 19 juin

## **3- Attribution des subventions aux associations**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, **à l'unanimité**, **ATTRIBUE** les subventions suivantes :

<b>Associations</b>	<b>Année 2025</b>	<b>Associations</b>	<b>Année 2025</b>
Entente Vienne et Saâne	1500	Cicogé	100
Anciens Combattants	500	Coopérative scolaire	400
Agir avec Becquerel pour la vie	200	Club des Jeunes de Luneray	130
Foyer Rural	500	Chœurs and Caux	130
AMCB	70	C.M.N Dieppe	80
Celtik and Caux	100	Club de karaté d'Arques la Bataille	70
Club de l'Amitié	500		

Pour un montant total de 4 280 €.

Pour information, le CMN Dieppe est le Club Municipal de Natation de Dieppe.

Les GLOBE TROTTERS n'apparaissent plus car l'association est en instance de dissolution, la président(e) actuelle arrête ses fonctions et il n'y a pas de remplaçant.

Le comité de jumelage non plus n'apparaît pas car il a été inactif sur 2024, du fait de l'absence de dirigeant dans le comité de jumelage allemand et les dirigeants français ne connaissent pas les perspectives pour l'année 2025.

#### **4- Télétransmission des actes de la commune au contrôle de légalité**

Monsieur le Maire explique que le passage au Compte Financier Unique (C.F.U), obligatoire pour les comptes 2026, implique que la collectivité soit raccordée à la Préfecture à "Actes Réglementaires" (AR) et "Actes Budgétaires" (AB). Et la commune d'Ambrumesnil ne remplit pas actuellement les conditions nécessaires.

Le C.F.U est un document de synthèse commun à l'ordonnateur et au comptable, qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion.

Pour ce faire, l'assemblée doit autoriser Monsieur le Maire à procéder à la télétransmission des actes pris par le Conseil Municipal au contrôle de légalité.

Lui donner pouvoir pour signer la convention entre la Préfecture et la commune d'Ambrumesnil et s'équiper d'un certificat demandé à la société CERTEUROPE (contrat de 3 ans / 393.60 € TTC + 118.80 € TTC de frais de livraison)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :  
**VOTE** en faveur de ces dispositions

#### **5- Transfert de charges 2025 entre le SIVOS et la commune d'Ambrumesnil**

Monsieur le Maire explique que le vote de ce transfert de charges a déjà été proposé au Conseil Municipal du 21 mars dernier mais qu'il a été revu et corrigé du fait que la commune soit passée à la fibre internet avec comme prestataire ORANGE qui a remplacé CORIOLIS. Le montant du transfert a de ce fait diminué passant de 1 077,36 à 860,00 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :  
**VOTE** pour que le SIVOS rembourse la somme de 860,00 € à la commune d'Ambrumesnil au titre de l'année 2025 pour les charges de fonctionnement engagées par celle-ci

#### **6- Validation des devis FLIGITTER**

Monsieur le Maire rappelle qu'au dernier conseil municipal, l'assemblée a validé le devis de l'entreprise FLIGITTER (anciennement EST PVC) pour le remplacement des fenêtres de l'école de dessin, pour un montant de 5 889,79 € HT.

Ce soir, il est question de la salle des 12 Étoiles d'Or, et plus précisément du remplacement des menuiseries de la façade intérieure côté groupement sportif : la porte d'entrée, la porte de la cuisine, la porte pleine située derrière le congélateur, ainsi que deux fenêtres. Le devis s'élève à **11 203,37 € HT**.

Parallèlement, d'autres devis ont été sollicités :

- L'un concerne la façade du stade, incluant les portes des arbitres, deux fenêtres et la trappe située à l'étage, pour un montant de **4 904,53 € HT**.
- L'autre porte sur les fenêtres en pignon de la salle des 12 Étoiles d'Or, actuellement en aluminium. Celles-ci génèrent de la condensation, mais leur remplacement nécessiterait la dépose complète des habillages en placo. Ce point sera examiné dans le cadre de l'étude thermique en cours sur les Établissements Recevant du Public (E.R.P.) de la commune.

Monsieur Reine attire l'attention sur la difficulté de manipulation du système de désenfumage à la salle des 12 Étoiles d'Or. Monsieur le Maire indique qu'un contrôle de l'installation sera prochainement réalisé.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :  
**VALIDE** les travaux suivants :

- Le remplacement des portes et fenêtres de la salle des 12 Étoiles d'Or pour un montant de **11 203,37 € HT** ;
- Le remplacement des menuiseries aux vestiaires du stade de football pour un montant de **4 904,53 € HT**.

## **7- GROUPAMA – Prévoyance complémentaire**

Le point sur le projet de contrat d'assurance concernant la prévoyance complémentaire des agents auprès de GROUPAMA ne sera pas abordé ce soir car il est question de mise en concurrence, de demande d'avis au Comité Social Territorial (C.S.T) du Centre de Gestion avant toute prise de délibération. Le dossier va être étudié et une délibération sera présentée lors d'un prochain conseil.

## **8- Vote du Budget Primitif 2025**

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur le budget primitif 2025 arrêté lors de la réunion de commission de finances du 24 mars 2025, comme suit :

Dépenses de fonctionnement :	753 842,63 €
Recettes de fonctionnement :	885 960,95 €
Dépenses d'Investissement :	638 974,13 €
Recettes d'investissement :	638 974,13 €

Vu l'avis de la commission de finances du 24 mars 2025  
Vu le projet de budget primitif 2025

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, le Conseil Municipal

**APPROUVE** le budget primitif 2025

Monsieur le Maire ajoute que ce budget est le dernier à être voté avant le renouvellement du prochain mandat sachant que les élections municipales auront lieu en mars 2026. Concernant le local de stockage, il serait intéressant d'arrêter par délibération ce projet avant juin 2025 pour avoir le temps de le préparer et de demander des subventions début 2026.

## **9- Questions diverses**

- Madame Hamon indique que lors du passage de la commission fleurissement ce jour, celle-ci a parcouru le village, notamment la place du Parvis. Elle a constaté un affaissement de la terrasse en bois située devant le commerce, plus précisément au pied du support-cycles, à proximité de l'éclairage public. Un effet de rebond y est perceptible, laissant craindre, en cas de passages fréquents ou massifs — comme lors de la fête du village — un risque potentiel d'accident. Monsieur le Maire prend note de cette remarque et assure que les mesures nécessaires seront prises.
- Monsieur le Maire revient sur le nouvel escalier qui mène au commerce et explique qu'en haut de celui-ci et pour atteindre la terrasse, il y a un passage herbeux à combler, il est prévu de rallonger la terrasse en bois pour homogénéiser l'emplacement.
- Pour information, Monsieur Vallet est en vacances la première semaine des vacances scolaires et Monsieur Lainé la deuxième.
- Le samedi 19 avril prochain à 14 heures, à la salle du Parvis, aura lieu un exercice « Plan communal de sauvegarde » préparé par la sécurité civile de Dieppe. Monsieur le Maire explique qu'il aimerait qu'avec l'équipe municipale, dans un avenir proche, un nouvel exercice ait lieu pour se mettre en situation. Il ajoute qu'il ne sera pas forcément présent ce 19 avril mais il invite les conseillers libres à venir assister à cet exercice.

- Monsieur Reine explique que le don du sang présent à Luneray au gymnase annule des rendez-vous, faute de chauffage. Il demande si une des salles des fêtes d'Ambrumesnil pourrait être mise à disposition à des dates arrêtées en amont pour recevoir les donateurs de sang dans de bonnes conditions. Madame Hamon se charge de se renseigner auprès des responsables du don du sang pour une proposition de mise à disposition d'une salle.

L'ordre du jour étant épuisé à 20h00, Monsieur le Maire remercie l'ensemble des membres présents et lève la séance.